

ALLEGRA

Le complément idéal à l'assurance accidents obligatoire

ALLEGRA offre des prestations sur mesure pour les enfants, les jeunes, les femmes au foyer, les employés, les seniors, les indépendants et les rentiers.

Qu'est-ce qui est assuré par ALLEGRA?

ALLEGRA prend le relais là où les prestations de vos assurances de base (caisse maladie ou assurances professionnelles) s'arrêtent et couvre les cas suivants:

Frais de traitement

Couverture dans le monde entier en tant que patient privé et remboursements généreux des frais.

Indemnité journalière en cas d'accident

Cette prestation vous permet de combler les lacunes de votre assurance accidents de base: nous vous versons l'indemnité journalière à partir du premier jour et complétons les 80% de votre salaire de manière à atteindre 100%. Les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative ont également la possibilité de s'assurer.

Invalidité

En cas d'invalidité due à un accident, nous vous versons un capital pouvant aller jusqu'à 350% de la somme d'assurance choisie.

Décès

Vous fixez le montant du capital versé à vos survivants si vous deviez décéder des suites directes d'un accident.

Quelles sont les prestations offertes par ALLEGRA?

Protection globale

Avec ALLEGRA, vous bénéficiez à peu de frais des privilèges d'une assurance privée!

Assistance dans le monde entier

ALLEGRA comprend également une assurance assistance qui vous vient en aide 24 heures sur 24 dans le monde entier, vous évitant ainsi bien des tracas!

Indemnité journalière d'hospitalisation

Que vous soyez dans un établissement hospitalier, de cure ou de rééducation, ALLEGRA soulage votre porte-monnaie en vous versant une indemnité journalière d'hospitalisation indépendante.

Pourquoi choisir ALLEGRA de GENERALI?

Parce qu'ALLEGRA comble à peu de frais les lacunes de l'assurance de base obligatoire. Ces lacunes sont connues: les frais de traitement ne sont pris en charge que jusqu'à hauteur des tarifs de base définis, le droit de choisir librement un médecin ou un hôpital n'existe pas et, en cas d'invalidité, l'indemnisation a lieu sous forme de rentes et non de paiement de capital.

ALLEGRA propose des compléments sans lacunes également pour les femmes au foyer, les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et les étudiants.

Vos avantages en un coup d'œil

- Versement d'un capital en cas d'invalidité et de décès
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier et prestations d'assistance
- Prise en charge illimitée des frais de transport (p. ex. Rega)
- Prise en charge illimitée des frais de traitement alternatif
- Prise en charge des frais engendrés par des dommages matériels (y compris pour les vélos et les cyclomoteurs)
- Pas de réduction des prestations en cas de négligence grave ou de pratique d'un sport extrême

ALLEGRA: vue d'ensemble

Quand l'assurance entre-t-elle en vigueur et quand prend-elle fin? Le contrat est en vigueur pour la durée indiquée dans la police d'assurance.
Le contrat est renouvelé tacitement d'année en année pour autant qu'il n'ait pas été résilié au moins trois mois avant son échéance.

Où cette assurance est-elle applicable? Cette assurance est valable dans le monde entier.

Qui est assuré? Toutes les personnes indiquées dans la police sont assurées contre les accidents, pour autant qu'elles soient domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Comment la prime est-elle calculée? **Exemple de prime pour femme au foyer:**
Prime annuelle (rabais inclus) CHF 376.80

Décès par suite d'accident (capital)	CHF 20'000.–
Invalidité (capital)	CHF 150'000.–
En cas d'invalidité totale (capital)	CHF 525'000.–
Indemnité journalière d'hospitalisation	
dès le 1 ^{er} jour	CHF 50.–
Indemnité journalière dès le 1 ^{er} jour	CHF 20.–
Frais de traitement	Suisse et monde entier

Un exemple concret

Alors que la famille Dupont est en vacances aux Etats-Unis, le fils fait un tour en VTT et chute lourdement. Blessé à la jambe, il doit être hospitalisé d'urgence dans une clinique spécialisée.

Les parents s'inquiètent pour la santé de leur fils et pour le coût engendré par cet événement, qui pourrait grever lourdement le budget des vacances.

Heureusement, la famille compose le numéro de téléphone «hotline» de GENERALI, qui prend les choses en main. L'hospitalisation dans un établissement approprié aux Etats-Unis est indemnisée. Les frais sont réglés à titre d'avance. Le rapatriement du blessé en avion de ligne est ensuite organisé, avec un médecin à bord. Les membres de la famille qui ont dû prolonger leur séjour afin d'assister le blessé n'ont pas à déboursier un centime de plus. Ces frais supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 5'000.–, sont aussi pris en charge par GENERALI.

Un mois plus tard, cet accident n'est plus qu'un mauvais souvenir. Surtout lorsque le fils, complètement rétabli, apprend que GENERALI a encore réglé les frais de remplacement du VTT (jusqu'à CHF 5'000.–) endommagé dans l'accident et lui a versé une indemnité (jusqu'à CHF 60.– par jour) pour l'incapacité de travail et l'hospitalisation qu'il a subies.

Possibilités de combinaison

- Assurance de protection juridique privée FORTUNA
- Assurance de protection juridique circulation FORTUNA

Avez-vous encore des questions?

Pour toute question ou une offre sans engagement, contactez simplement votre conseiller personnel ou visitez notre site Internet www.generalich.ch.